

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/223 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2015/80</i>	

Nombres de membres

En exercice :

Présents : 73

Votants : 84 (dont 11 pouvoirs)

POUR : 84 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trente septembre deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/09/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LALLEMENT Séverine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARTELET Michel, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN André, LAHOTTE Hervé, LAURENT-CHAUVET Pierre, LONGHAIS Christian, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VERSTUFT Ghislain, ZEGZULA Jean.

Représentés : Mesdames MASLACH Marie-Odile donne pouvoir à Monsieur QUEVAL Guillaume, NOIRANT Louise donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean, PAYEN Françoise donne pouvoir à Madame ROGER Magali et Messieurs ADAM Claude donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Madame THOMAS Andrée, JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur GOMEZ Jean-Baptiste, LAMY Dominique donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à Madame FOURCART Marie-Hélène, RATAUX Frédéric donne pouvoir à Madame VERNEL Martine, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Madame COURAULT Josette

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Le Président expose :

Monsieur le Préfet des ARDENNES, associé à 12 représentants des acheteurs publics, de la profession « Bâtiments et Travaux Publics » et des acteurs de l'acte de construction, ont adopté une charte visant à faciliter la détection et le traitement des offres anormalement basse le 18 juin dernier.

Ce document a vocation à faciliter l'identification et la gestion des offres anormalement basse dans un cadre juridique sécurisé.

La méthode proposée répond aux recommandations du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique rappelées dans le guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics en date du 26/09/14 et dans la fiche technique « L'offre anormalement basse » du 8 janvier 2015, rédigée par la Direction des Affaires Juridiques.

Elle propose différents outils permettant de détecter les offres anormalement basses.

Monsieur le Préfet propose aux principales collectivités ardennaises de s'engager dans cette démarche en signant cette charte par voie d'avenant.

.../...

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 15 OCT. 2015 et de sa publication ou notification le

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 17/09/15 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics, tel que figurant en annexe.

Le Président,

Francis SIGNORET

